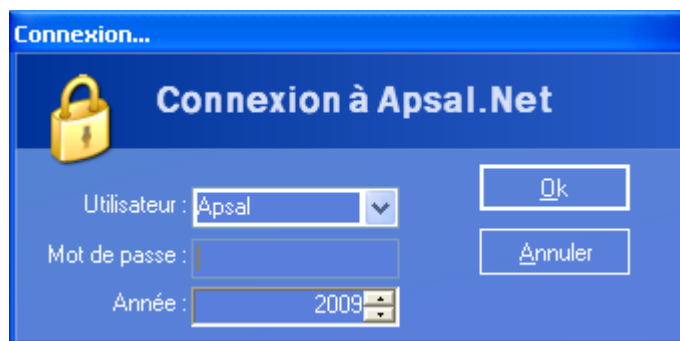




Création de l'année 2010

1. Démarrer Apsal.NET en renseignant « 2009 » dans la zone année, puis faire « Ok ».



2. Une fois le programme Apsal.NET démarré, dans le Menu XP à gauche, cliquez sur l'onglet « Historiques et Travaux annuels ».



3. Cliquez sur « Création de l'année 2010 » afin d'ouvrir la fenêtre de création de l'année.





4. Dans la fenêtre « Création d'une nouvelle année » :

Apsal NET

Création d'une nouvelle Année

Sélection

Mise à zéro des déductions de la carte d'impôt

<input type="checkbox"/> Frais de Déplacement	<input type="checkbox"/> Dépenses spéciales	<input type="checkbox"/> Abattement conjoint
<input type="checkbox"/> Frais d'obtention	<input type="checkbox"/> Charges extraordinaires	<input type="checkbox"/> Autres

Initialiser le crédit d'impôt salarié (CIS ou CIP) à 0€

Initialiser le crédit d'impôt monoparentale (CIM) à 0€

Reprise automatique des décomptes (impôt) de fin d'année.

- Vous pouvez choisir de ne créer l'année pour qu'une seule entreprise à la fois (cela permet de générer les sociétés qui n'ont pas de gestion de congés et de faire celle qui en ont plus tard.).
- Vous pouvez aussi sélectionner toutes ou une partie des entreprises en cliquant sur le bouton « Sélection ».
- Vous pouvez ensuite mettre à zéro les différentes modérations de la carte d'impôt.
- Vous pouvez également initialiser le crédit d'impôt salarié/pensionné et/ou le crédit d'impôt monoparentale.
- Vous pouvez aussi choisir de reprendre automatiquement sur janvier le montant des décomptes de fin d'année (pour les entreprises paramétrées en ce sens et que vous ayez effectué la régularisation annuel de l'impôt).
- Cliquez sur « Ok » pour générer l'année 2010.

Nouveautés pour 2010

Voici en résumé les différentes modifications apportées pour l'année 2010 :

Certificats d'impôts pour 2010 :

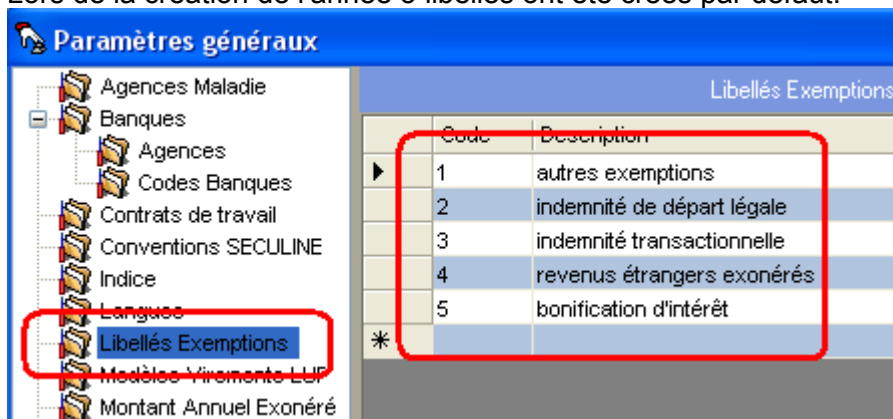
Il a été introduit une possibilité de diviser en plusieurs rubriques les exemptions d'impôts.

16	C) exemptions	
17	1. salaires payés pour les heures supplémentaires	
18	suppléments de salaires	
19	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés	
20	2. autres exemptions (à spécifier)	
21	_____	
22	_____	
23	_____	
24	D) rémunérations servant de base à la retenue	
25	E) impôt retenu ⁵⁾	

Pour que cela soit pris en compte pour vos certificats d'impôts 2010, il vous faut configurer Appsal.Net de la façon suivante :

1. Dans les paramètres généraux :

Lors de la création de l'année 5 libellés ont été créés par défaut.



Code	Description
1	autres exemptions
2	indemnité de départ légale
3	indemnité transactionnelle
4	revenus étrangers exonérés
5	bonification d'intérêt

Si vous le désirez, vous pouvez modifier les libellés suivant vos besoins.

2. Dans les codes Primes/Heures :



APPSAL

Progiciel de calculs des salaires et
traitements luxembourgeois

A screenshot of the APPSAL software interface. It is divided into two main sections: 'Exemption sur l'imposable' on the left and 'Exemption sur' on the right. The left section has three radio buttons: 'Pas d'exonération', 'En Montant' (which is selected), and 'En pourcentage'. The right section has three radio buttons: 'Autres' (selected), 'Supplément', and 'Suppl. Nuits.'. Below these is a 'Montant : 500' field. A dropdown menu is open next to the 'Autres' radio button, showing a list of options: 'autres exemptions' (selected), 'indemnité de départ légal', 'indemnité transactionnelle', 'revenus étrangers exonérés', and 'bonification d'intérêt'.

Pour les codes Primes/Heures, si vous définissez des codes avec « exemption sur l'imposable » en association à « Autres », vous devez désormais spécifier sur quelle rubrique cette dernière sera ajoutée.

N.B. : lors de la mise à jour, les codes existants ayant des exemptions ont été initialisés à « autres exemptions » par défaut.